

Un nouveau décret en préparation

FLANDRE « Wonen in eigen streek »

La Cour constitutionnelle annulera le décret (*Wonen in eigen streek*). Il n'y a aucune autre possibilité. Nous pouvons nous attendre à ce que l'arrêt tombe début 2014. La seule chose que le gouvernement flamand puisse encore faire, dans la suite de la procédure engagée auprès de la Cour, est d'essayer de limiter les conséquences de cette annulation pour les dossiers en cours.

Interrogée en commission du parlement flamand, la ministre du Logement, Freya Van den Bossche (SPA), a donc pris acte du caractère contraignant de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, rendu le 8 mai.

Cet arrêt estime qu'en réservant, dans certaines communes de Flandre où sévit la spéculation immobilière, l'achat et la location à long terme de certains terrains et constructions neuves à des acquéreurs du cru le décret « Wonen in eigen streek » induit une « restriction non justifiée aux libertés fondamentales. »

La ministre a souligné que l'objectif « social » du décret – permettre l'accès au logement à des populations locales fragilisées – avait été admis par la Cour.

Ce sont les moyens pour y parvenir – ne visant pas spécifiquement l'état de fortune des candidats acquéreurs – que la Cour a jugés inadéquats.

Le nouveau texte en pleine campagne

Freya Van den Bossche a annoncé qu'elle ne retirait pas le décret sans préciser, toutefois, ses effets concrets et immédiats pour les dossiers en cours.

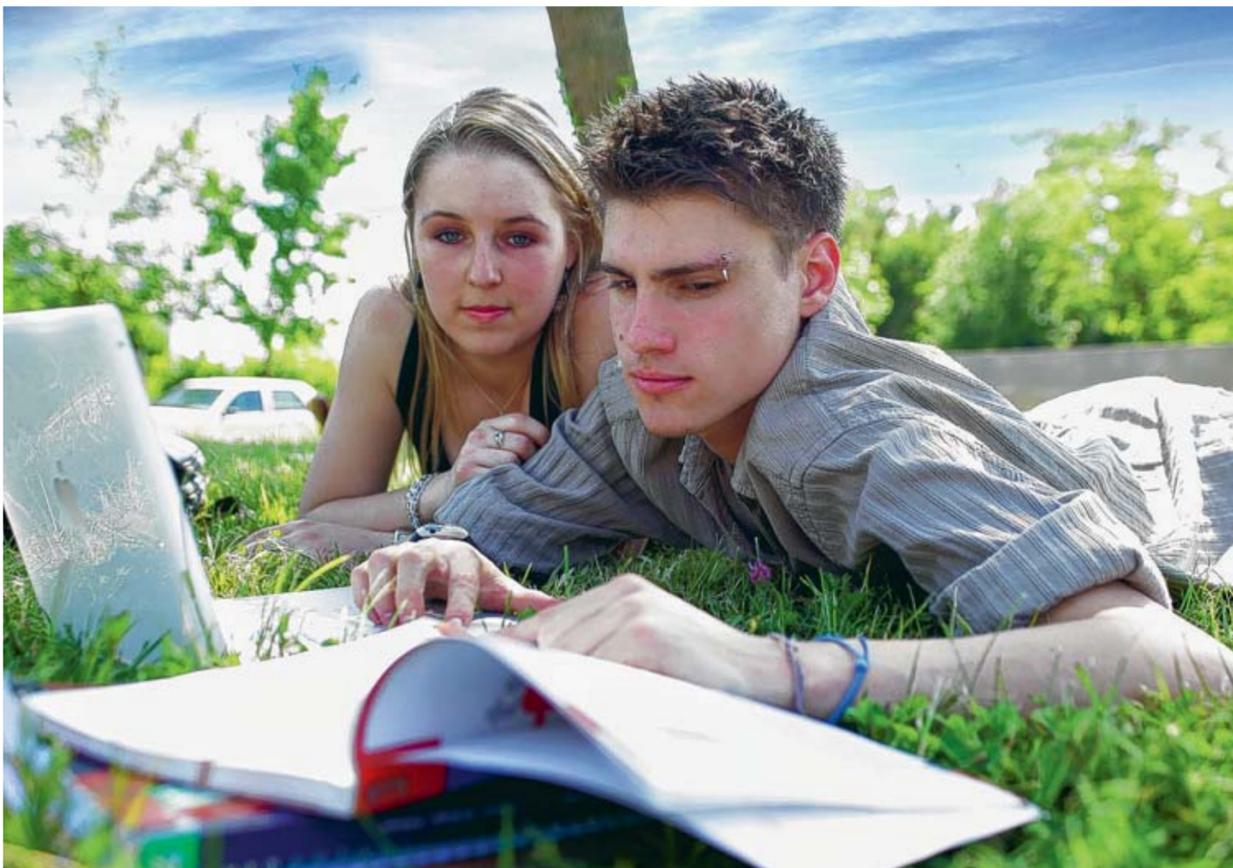
Son administration va s'atteler à la rédaction d'un nouveau texte, prévoyant des stimuli fiscaux et autres dispositifs d'aide, apte, assure-t-elle, à satisfaire aux exigences de la Cour.

Il sera présenté au gouvernement, où siège la N-VA, début 2014. En pleine campagne électorale. Beaux débats en perspective... ■

M.L.

L'UCL s'installe dans l'auditoire planétaire

ENSEIGNEMENT Des cours en ligne dès janvier 2014



Le système des cours en ligne permet d'offrir, en théorie, un apprentissage plus souple. © D.R.

► L'UCL se lance dans les « MOOC », les cours en ligne massifs, en rejoignant une plate-forme américaine.

► Une première belge.

Cela se passe à l'UCL, mais en fait, cela (se) passera partout. L'Université catholique de Louvain est la première université belge et parmi les premières en Europe à intégrer le réseau edX (Education X), une plate-forme destinée à héberger des cours en ligne parmi les plus prestigieuses au monde (Harvard, Berkeley, MIT, etc.).

« L'objectif de ce réseau est de rendre l'enseignement universitaire accessible à tous », explique-t-on à l'UCL. Et ce gratuitement. Une « manière de permettre un autre accès à l'enseignement ». L'UCL fait partie des douze nouvelles universités sélectionnées par edX pour intégrer sa plate-forme, qui en compte déjà une douzaine.

Tout a commencé en juin 2012, quand l'Université de Harvard et le MIT (Massachusetts Institute of Technology) ont décidé de s'associer pour créer edX, une plate-forme destinée à héberger des cours conçus pour être suivis en ligne par tout qui le souhaite, n'importe où dans le monde. « Il ne s'agit donc pas de cours filmés, comme cela existe dans certaines branches pour lesquelles les auditeurs n'ont pas la capacité d'accueillir tous les étudiants », explique Vincent Blondel, qui porte le projet pour l'UCL. Chaque heure de cours par internet demande d'ailleurs une dizaine d'heures de travail par le titulaire du cours. »

Chaque professeur de l'UCL bénéficiera de l'aide d'un assistant pour le développement web et pédagogique de son cours ainsi que de l'Institut de pédagogie universitaire des multimédias. Les quatre cours sont les suivants : International human rights (Olivier De Schutter), Introduction to computer programming (Peter Van Roy), Dynamiques de développement

liées aux ressources naturelles (An Ansoms) et un cours de sciences politiques.

Les deux premiers seront donnés en anglais, les deux autres en français – une première pour la plate-forme.

Ce type de cours est communément appelé MOOC, pour « massive open online course » (en français : cours en ligne ouverts et massifs). Il en existe deux grands types : ceux qui sont « ouverts », évolutifs et dont le contenu dépend en partie de l'apport de chaque participant ; ceux qui permettent de valider des compétences en délivrant un certificat de réussite – il ne s'agit pas encore de diplômes proprement dits. C'est cette dernière formule que propose edX, l'un des trois projets de mise en commun des cours sur internet lancés par les universités américaines ; les deux autres étant Udacity et Coursera. Le projet edX est financé par Harvard et le MIT, tandis que les autres universités participantes se limitent à fournir le contenu pédagogique. Fin 2012, le nombre d'internautes inscrits

sur cette plate-forme atteignent les 400.000. On imagine que le modèle économique – les cours sont aujourd'hui gratuits – pourrait évoluer eu égard à l'investissement de chacun des partenaires.

A qui s'adressent ces cours de l'UCL en ligne ? A tout le monde ou presque : aux étudiants du monde entier qui désirent suivre un cours de niveau universitaire ; aux adultes qui veulent se réorienter mais qui en sont empêchés par leurs obligations professionnelles ou privées ; aux élèves du secondaire qui aimeraient avoir un avant-goût de la matière – c'est plus éclairant qu'une journée portes ouvertes nous assure-t-on ; et, ne les oublions pas, aux étudiants de l'UCL. « Ce système a l'avantage de leur permettre d'appréhender la matière avant d'être physiquement au cours », explique Vincent Blondel. « C'est en quelque sorte un cours inversé. On voit la matière à la maison et on en discute ensuite de manière interactive avec le professeur. » ■

FABRICE VOOGT

LESBRÈVES

Tarifs GSM : bientôt la baisse ?

Le vice-premier ministre SPA et ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte demande aux opérateurs de téléphonie mobile de diminuer volontairement les tarifs des contrats existants. Si rien n'évolue dans les quelques mois à venir, il prendra des mesures contraignantes, a-t-il dit sur VTM. « Le problème persistant concerne les clients fidèles qui, par le fait même de leur fidélité, ne bénéficient pas des nouveaux tarifs plus avantageux », a-t-il ajouté. (b)

La fête pour tous



La 18^e édition de la Belgian Pride a attiré samedi quelque 80.000 personnes dans le centre de Bruxelles. Soit 10.000 de plus que l'an dernier selon les organisateurs. Cette année, le cortège bruxellois, festif et musical, célébrait les progrès déjà anciens de la Belgique dans la défense des droits des homosexuels. (b) © LAURIE DIEFFEMBACQ/BELGA.

ECONOMIE

Ryanair prudent

La compagnie aérienne à bas coûts Ryanair a dégagé un bénéfice net 2012-2013 en légère hausse (+ 1,5 % à 569,3 millions). Le chiffre d'affaires a progressé de son côté de 13 % à 4,88 milliards d'euros tandis que son trafic a crû de 5 % à 79,3 millions de passagers. Mais la prudence reste de mise : la facture carburant de la compagnie a progressé de plus de 290 millions d'euros et représente désormais 45 % de ses coûts totaux tandis que les coûts hors carburants ont augmenté de 3 % en raison de hausses « excessives et injustifiées » en Italie et en Espagne (afp)

NORME SALARIALE

Pas de prison pour les patrons

La ministre fédérale de l'Emploi Monica De Coninck (sp.a) l'a répété dimanche à qui veut l'entendre : « Il n'est pas et n'a d'ailleurs jamais été question de peines de prison en cas de non respect de la norme salariale. »

Une proposition de réforme de la loi sur la compétitivité des entreprises est actuellement sur la table du gouvernement fédéral. Les quotidiens flamands *De Tijd* et *Het Laatste Nieuws* affirmaient que les employeurs qui ne respecteraient pas la norme salariale pourront à l'avenir se voir infliger une amende, voire une peine de prison. Ils peuvent donc être rassurés. (b)

INCIVILITÉS

Le bourgmestre de Braine-le-Comte appelle à la délation

Bourgmestre de Braine-le-Comte, le MR Jean-Jacques Flahaux a lancé un appel qui n'est pas resté sans réactions sur sa page Facebook ce lundi. « Je lance ici un appel à témoins : cette nuit de dimanche à lundi, des connards ont tagué plusieurs maisons de la rue de Mons et de la rue Saint Georges... Je demande à tous les habitants de notre ville de ne pas hésiter à me fournir ou à notre police (NDLR : leurs noms) car je veux vraiment que ces crapes soient clouées au mur et paient leur méfait ! » (F.De.)

« L'occasion, pour tous, de suivre les cours »

ENTRETIEN

Professeur en Mathématiques appliquées à l'UCL, Vincent Blondel y est le coordinateur de la plateforme edX.

Développer les cours sur Internet, n'est-ce pas déshumaniser l'enseignement ?

C'est une expérience évidemment moins riche que de se retrouver devant un professeur mais, en même temps, c'est l'occasion, pour quantité de gens, de pouvoir suivre un cours qu'on n'aurait peut-être jamais pu suivre sinon. Il y a une flexibilité qui n'existait pas avant.

Mais l'objectif n'est pas de dire aux étudiants de l'UCL qu'ils ne vont plus rencontrer leur professeur. Simplement, on va utiliser le temps de cours de manière plus riche.



Vincent Blondel. © D.R.

Y a-t-il un risque de voir l'anglais encore plus s'imposer ?

La plupart des cours sont évidemment en anglais mais l'UCL sera la première université à proposer des cours en français, ce qui ravit edX. Il y a une volonté, en Europe, et notamment du côté de la Commission européenne, de créer une plateforme de ce type. Je me rendrai d'ailleurs à Lau-

sanne le mois prochain pour des discussions sur ce sujet. Ce sera évidemment multilingue.

Une tendance existe de vouloir proposer des formations sous formes de crédits et non plus d'années universitaires. Ce système de cours par internet ne risque-t-il pas d'encre plus faire « éclater » les études ?

On ne sait pas encore où vont aller les MOOCs. Est-ce qu'à un moment donné, un des acteurs va proposer une formation diplômante ? On ne peut pas encore faire ça en Belgique évidemment. Quelle valeur tout cela va-t-il trouver sur le marché ? On ne le sait pas. Est-ce que, effectivement, cela va aller vers un système par crédits ? Je ne sais pas. Je n'ai pas non plus d'avis tranché sur le fait d'avoir une plus grande flexi-

bilité dans un programme.

N'y a-t-il pas un risque d'aboutir à un système à deux vitesses ? D'une part ceux qui peuvent se payer des études et assister au cours et, de l'autre, ceux qui suivent une formation « du pauvre », par internet ? Ce danger est marqué de manière différente suivant les cultures. Il est plus dans les pays anglo-saxons, où le spectre de qualité est plus large que chez nous et où les universités de moins bonne qualité pourraient ressentir une certaine pression. Mais j'y vois aussi, à terme, un avantage pour ceux qui n'auraient, sinon, jamais eu l'occasion de suivre ces cours, d'obtenir alors un diplôme jusque-là inespéré.

Propos recueillis par F.V.